RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET OFFICIEL

Référence : N°020/2025

Portant sur l'affectation des 30 000 salariés au sein de l'Organisation Fédérale Humanitaire Emergency Catastrophe Naturelle (F.H.E.C.N)

VU :

La Constitution de la République Océanique de Sea Protection,

Les statuts fondateurs de l’organisation F.H.E.C.N (Fédéral Humanitaire Emergency Catastrophe Naturelle),

L’urgence d’agir pour les causes humanitaires et les réponses aux catastrophes naturelles,

La nécessité d’organiser les missions de terrain sous supervision diplomatique et stratégique,

ARTICLE 1 – POSTES À POUVOIR

Dans le cadre du renforcement des effectifs de l’organisation F.H.E.C.N, la République Océanique de Sea Protection procède à la nomination et l’affectation de 30 000 salariés à des postes à pouvoirs et fonctions stratégiques à compter du 17 juin 2025, exclusivement ouverts aux citoyens océaniques (non résidents ou résidents

permanents).

ARTICLE 2 – DOMAINES D’AFFECTATION

Les 30 000 postes seront répartis dans les secteurs suivants :

Haut Commissariat Fédéral Humanitaire

Chargé de la coordination, des missions internationales, de la diplomatie humanitaire et de la gestion des crises majeures

Agents d’Aide Humanitaire

Chargés de la logistique, de la distribution de vivres, de médicaments, de l’assistance aux populations sinistrées.

Secouristes et Intervenants de Catastrophe Naturelle

Spécialisés dans les secours d’urgence, les interventions médicales de terrain, les sauvetages en zones sinistrées.

Médecins, Infirmiers, Psychologues

Affectés aux unités mobiles et hôpitaux de campagne de la F.H.E.C.N.

Ingénieurs, Techniciens et Bâtisseurs d’Urgence

Responsables des reconstructions de logement, infrastructures, routes, écoles et hôpitaux post-catastrophes.

Analystes et Officiers Stratégiques Humanitaires

Pour le suivi des zones à risque, la cartographie, l’analyse de données, la gestion des alertes.

Équipes de Communication et Porte-Parole Diplomatiques

Pour représenter l’organisation auprès des instances internationales et médiatiser les actions.

Personnel Administratif, Juridique et Logistique

Pour encadrer, gérer, coordonner et rendre opérationnelle chaque mission.

ARTICLE 3 – STATUT DES SALARIÉS

Tous les salariés mentionnés dans le présent décret seront placés sous statut diplomatique protégé, avec :

Une carte d'accréditation diplomatique officielle,

Une immunité fonctionnelle pour les missions extérieures,

Une protection consulaire et judiciaire assurée par la République Océanique de Sea Protection,

Une rémunération conforme aux standards internationaux.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent décret entre en vigueur le 17 juin 2025 et sera publié au Journal Diplomatique Officiel de la République Océanique de Sea Protection.

Il sera également communiqué à toutes les représentations diplomatiques et institutions internationales concernées.

Fait à la Résidence Souveraine, le 16 juin 2025

Par le Président Souverain de la République Océanique de Sea Protection